

Commission Départementale d'Arbitrage Haute-Saône

Modifications des lois du jeu 2019-2020



Ce document synthétise pour vous les principaux changements des lois du jeu
pour la saison 2019/2020.

Libre à vous de vous documenter plus amplement sur le sujet, grâce, entre autres,

au livret IFAB, et au lien téléchargeable sur le site Ligue BFC « Rubrique Arbitrage » sous le lien :

<https://wetransfer.com/downloads/2682f468b21adf8353ffb358da40c0fe20190812140311/67ab6041a93eca22a2b643ebd8ae9dfd20190812140311/32fdcb>

La CDA vous invite à prendre contact avec votre club afin de dispenser une petite session théorique en lien avec ces nouvelles modifications.



Loi 3 = Remplacements

Un joueur amené à être remplacé doit quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, sauf indication contraire de l'arbitre.

En revanche le joueur entrant devra toujours, pour sa part, pénétrer sur le terrain au niveau de la ligne médiane, devant les bancs et après contrôle de son équipement.



Loi 5 = Arbitre Approche disciplinaire

L'arbitre pourra désormais donner un carton jaune ou un carton rouge aux personnes présentes sur le banc de touche (entraîneurs, dirigeants, officiels d'équipe, etc.).

Il conviendra de signifier cette sanction lors d'un arrêt de jeu.

Si le fautif ne peut être identifié: l'entraîneur principal reçoit le carton.

Dans le cas d'une exclusion (carton rouge), la personne s'inscrit dans la procédure d'un match automatique (comme pour les joueurs), dans l'attente de sa suspension officielle prise par la CD.



Joueur Blessé

Si la victime d'un penalty souhaite le tirer, il peut rester sur le terrain pour se faire examiner/soigner et ensuite exécuter le penalty.



Loi 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu

L'équipe qui gagne le tirage au sort décide **quel but elle attaquera en première mi-temps** **ou de donner le coup d'envoi**. En fonction de ce qui précède, leurs adversaires prennent le coup d'envoi **ou** décident quel but attaquer en première mi-temps

L'équipe qui gagne le tirage au sort a décidé quel but attaquer en première mi-temps et prendra le coup d'envoi pour commencer la deuxième mi-temps



Loi 8 : Balle à terre

Le ballon est lâché **pour le gardien de but** de l'équipe défensive dans sa surface de réparation si, au moment de l'arrêt du jeu :

- le ballon était dans la surface de réparation ou
- le dernier contact du ballon était dans l'aire de réparation

Dans tous les autres cas, l'arbitre laisse tomber le ballon **pour un joueur de l'équipe qui a touché le ballon la dernière fois avant l'arrêt du jeu, à l'endroit où se trouvait ce dernier joueur.**

Tous les autres joueurs (des deux équipes) doivent demeurer à au moins **4 m du ballon** jusqu'à ce qu'il soit en jeu. Le Ballon est en jeu quand il touche le sol.



Avantage

Si une attaque est stoppée par une faute de type Carton Jaune/Carton Rouge et que l'équipe attaquante prend un coup franc rapide, ce qui crée une occasion de marquer des buts, il est injuste que cette « nouvelle » attaque doive être arrêtée pour mettre le CJ/CR.

Par conséquent, à moins que l'arbitre ait commencé la procédure de délivrance du Carton Jaune/Carton Rouge (qui peut distraire injustement l'équipe défensive), le Carton Jaune/Carton Rouge pourra être montré au prochain arrêt.

Comme le coup franc rapide rétablit efficacement l'attaque « perdue », si l'infraction initiale était une anéantissement d'occasion nette de but, elle sera sanctionnée par un Carton Jaune, ce qui est conforme à la sanction lorsque l'arbitre joue l'avantage pour une infraction d'anéantissement.



Loi 9 : Ballon en jeu ou hors du jeu

Le ballon est **hors du jeu** quand :

il touche un officiel de match, reste sur le terrain de jeu et n'importe lequel des résultats suivants:

- une équipe commence une attaque prometteuse ou
- le ballon entre directement dans le but ou
- l'équipe en possession du ballon change

Dans tous ces cas, le jeu sera repris par une balle à terre à la position où la balle a touché l'officiel du match



Loi 12 : Carton Blanc

Motif de Carton Blanc

L'arbitre adressera un carton blanc à un joueur pour conduite inconvenante suite aux infractions suivantes :

- **Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes**
- **Ne pas respecter les distances requises sur CF, corner ou RT**
- **Retarder la reprise du jeu**
- **Quitter le terrain ou y pénétrer sans l'autorisation de l'arbitre**



Loi 12 : CFI Gardien

La «règle de la passe en arrière au gardien» a été introduite en 1992 pour décourager la perte de temps et le jeu trop défensif.

Lorsque le gardien de but frappe clairement ou essaie de botter le ballon dans l'intention de le relâcher, cette action démontre que le gardien de but n'a pas l'intention de manipuler le ballon « illégalement ».

Par conséquent, si la tentative de botté du gardien de but est infructueuse, il peut ensuite manipuler le ballon **sans commettre d'infraction.**



Loi 12 : Fautes de main

Un joueur sera pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si:

- Son bras/sa main est au-dessus de l'épaule dans la mesure où il «prend un risque» en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de «pas naturelle».
- S'il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante.
- S'il marque un but directement du bras/de la **main(même de manière accidentelle)**.
- S'il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis **marque un but ou provoque une occasion de but**.

Point à retenir:

- Un joueur doit être sanctionné si son bras ou sa main est au-dessus de son épaule ou s'il augmente volontairement son amplitude (**surface corporelle**).



Loi 12 : Fautes de main

À l'inverse, un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touchera son bras ou sa main si :

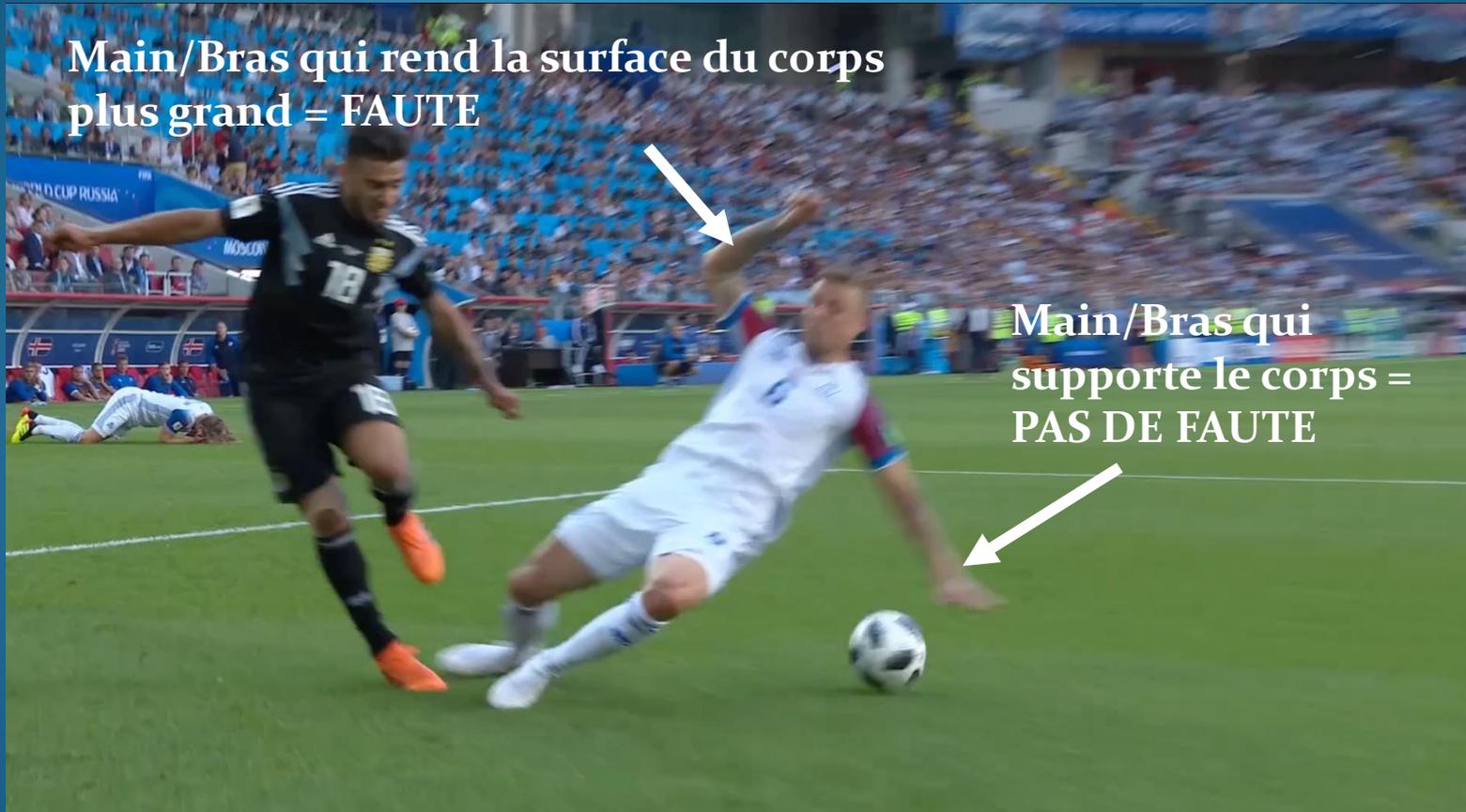
- le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter et donc involontaire (« principe de l'auto-main »).
- s'il tombe et si son bras/sa main sert à amortir le contact avec le sol.

Point à retenir :

- On ne siffle pas sur les « auto-mains » ou si le joueur tombe.



Loi 12 : Fautes de main



Loi 13 : Coup franc

Pour tout Coup Franc défensif tiré depuis la Surface de Réparation. Désormais tout joueur de l'équipe défendante autre que le botteur du CF pourra se saisir du ballon dans sa Surface de Réparation.

• Par contre l'attaque adverse n'aura toujours pas le droit de venir jouer le ballon dans la Surface de Réparation, tant que le ballon n'aura pas été mis en jeu (c'est-à-dire joué par un défenseur) = Au quel cas: CF à refaire.

En revanche, si un attaquant se trouve encore dans la Surface de Réparation au moment du botté, sans interférer à aucun moment, il convient de laisser jouer.



Loi 13 : Coup franc Joueurs attaquants dans le mur

Procédure

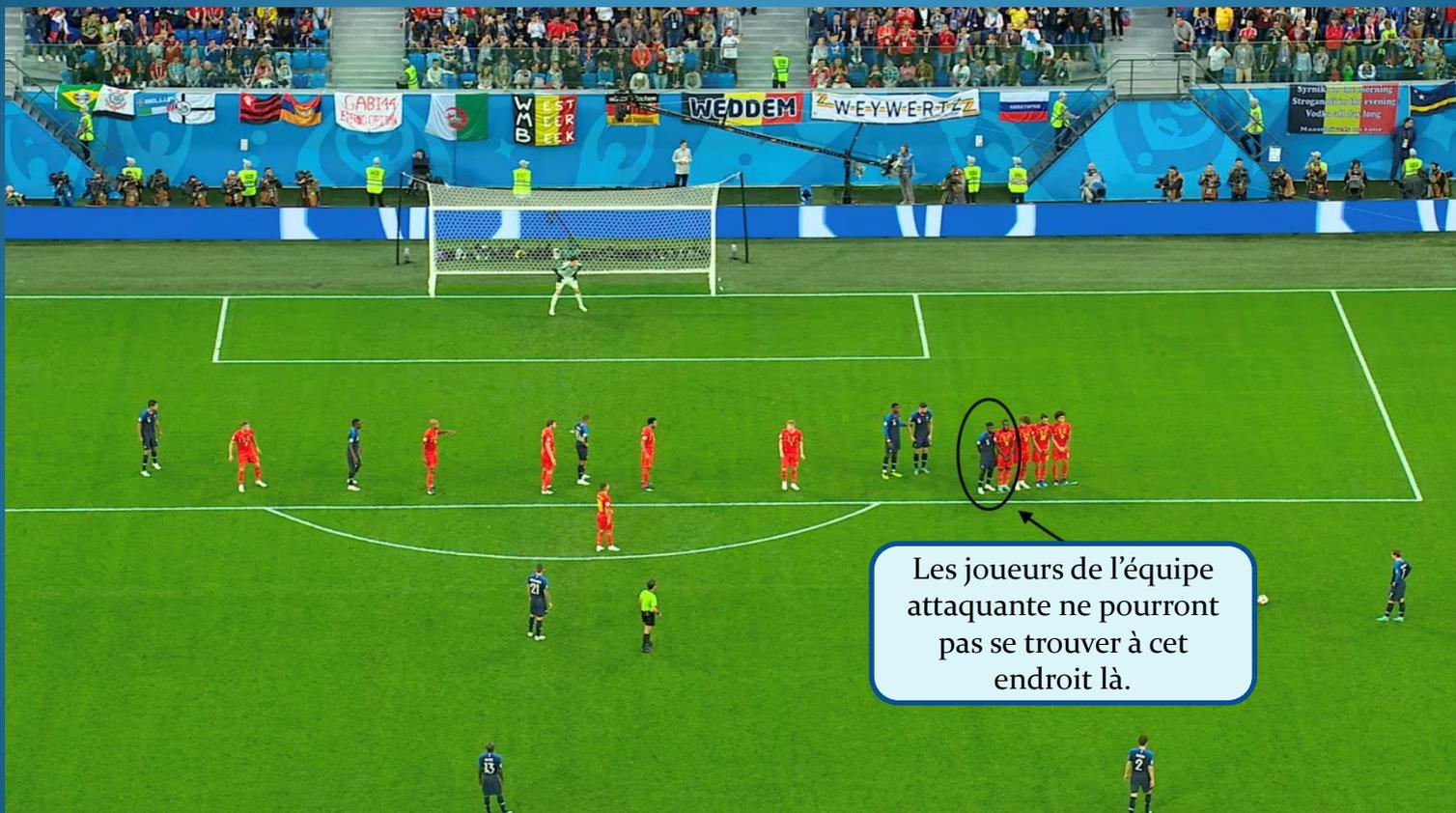
Lorsque **trois joueurs ou plus** de l'équipe défensive forment un « mur », tous les joueurs attaquants doivent demeurer **à au moins 1 m** du « mur » jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Infractions et sanctions

Si, lorsqu'un coup franc est donné, un joueur attaquant se trouve à moins de 1 m d'un « mur » formé par trois joueurs défendants ou plus, un coup franc indirect sera accordé.



Loi 13 : Coup franc Joueurs attaquants dans le mur



Les joueurs de l'équipe
attaquante ne pourront
pas se trouver à cet
endroit là.

Loi 13 : Coup franc Joueurs attaquants dans le mur



Les joueurs de l'équipe
attaquante devront se trouver
à 1m du mur défensif

Loi 14 : Pénalty

1. Procédure

Lorsque le ballon est botté, le gardien de but défenseur doit avoir **au moins un pied qui touche la ligne de but ou la surplombe.**

2. Infractions

Si le gardien n'a aucun pied sur sa ligne de but au moment où le penalty est botté et que le but n'est pas marqué, le Pénalty sera à retirer et le gardien recevra un avertissement



Loi 16 : Coup pied de but

1. Procedure

- Le ballon est en jeu quand **il a été botté et a clairement bougé**

2. Fautes et sanctions

Si, quand un coup de pied de but est effectué, des adversaires sont dans la surface de réparation parce qu'ils n'ont pas eu le temps de quitter cette surface, l'arbitre autorisera le jeu à se poursuivre.

Toutefois un adversaire qui se trouve dans la surface de réparation quand le coup de pied de but est effectué ou entre dans cette surface avant que le ballon soit en jeu, et joue, touche ou influence un adversaire, le coup de pied au but devra être retiré



Loi 16 : Coup pied de but (clarification)

3. Le gardien de but « lève » le ballon vers un coéquipier, qui lui redonne aussitôt

Les débats ont notamment porté sur l'exécution d'un coup de pied de but, et en particulier sur la question de savoir le gardien de but est autorisé à « lever » le ballon en direction d'un coéquipier afin que celui-ci le lui redonne de la tête ou de la poitrine ; le gardien s'en saisissant alors pour le mettre en jeu. Les experts des domaines technique et de l'arbitrage étant divisés sur le fait de savoir si cette pratique est conforme à « l'esprit » des Lois, la question sera examinée par la sous-commission technique de l'IFAB. En attendant, cette pratique ne doit être ni autorisée, ni pénalisée – si elle se produit, l'arbitre doit faire rejouer le coup de pied de but (mais sans prendre aucune mesure disciplinaire).



La CDA se tient à votre
disposition pour tout
renseignement.

Bonne saison !

